Nations Unies

S/PV.8141



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8141e séance

Mardi 19 décembre 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

17-44979 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/1063, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Égypte, le Japon et la Suède.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2393 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas tous les jours que le Conseil prend des décisions qui ont une incidence directe sur les personnes touchées par le conflit, mais c'est le cas aujourd'hui. Au nom des co-rédacteurs, l'Égypte et le Japon, je me félicite vivement de l'adoption de la résolution 2393 (2017) aujourd'hui, qui maintient en place un moyen essentiel d'acheminement de l'aide humanitaire à 3 millions de personnes en Syrie. Il n'existe pas d'autres voies d'acheminement de l'aide humanitaire permettant d'accéder à certaines régions dans le nord et le sud de la Syrie. Il ne fait aucun doute que la prorogation des dispositions de la résolution 2165 (2014) pour une nouvelle période de 12 mois permettra de sauver des vies et d'alléger des souffrances.

Au cours des dernières semaines, nous avons déployé des efforts considérables auprès des membres du Conseil pour parvenir à cet accord. Par cette résolution, le Conseil prie le Secrétaire général de procéder à un examen indépendant de ces opérations humanitaires. Cela permettra au Conseil d'avoir une base encore plus solide pour les décisions futures. Au nom des co-rédacteurs, je tiens à remercier les représentants de toutes les délégations de leur participation constructive aux négociations sur la résolution. Je tiens également à remercier le personnel des organismes humanitaires des Nations Unies, leurs partenaires d'exécution ainsi que la Turquie et la Jordanie d'avoir facilité ces livraisons humanitaires, et je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, et son équipe ici à New York. Étant donné que la situation humanitaire reste désastreuse et que les besoins sont toujours énormes, il était impératif que nous nous mettions d'accord sur la résolution. Les délibérations du Conseil sur la Syrie sont souvent difficiles. Nous considérons donc l'adoption d'aujourd'hui comme une grande réalisation.

Cela fait plus de six ans que le monde abandonne le peuple syrien à son sort, et la situation humanitaire continuera de se détériorer en l'absence d'un règlement politique de la crise. Le Conseil ne doit épargner aucun effort pour mettre fin au conflit en Syrie. Nous espérons que l'accord qui s'est dégagé aujourd'hui contribuera à enclencher une dynamique pour un engagement plus large et constructif du Conseil en Syrie.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Lorsque le Conseil de sécurité a mis en place un mécanisme d'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire fournie par l'ONU, nous pensions tous qu'il s'agissait d'une mesure d'urgence temporaire, laquelle, par la force des choses, empiétait sur la souveraineté de la Syrie. Ce mécanisme a été mis en place en 2014 alors que le conflit armé était dans une phase particulièrement aiguë durant laquelle il n'y avait parfois pas d'autre moyen de fournir l'aide nécessaire à la population civile.

L'objectif, tel qu'il figure noir sur blanc dans la résolution 2165 (2014), était que les fournitures humanitaires acheminées par certains postes frontière précis soient distribuées à la population dans tout le pays, une disposition qui n'a jamais été appliquée. Le mécanisme dessert principalement des zones contrôlées par des groupes armés illégaux qui disposent de l'aide fournie à leur guise. L'ONU n'exerce pas de véritable

contrôle dans ces zones ni sur la distribution de l'aide humanitaire en Syrie. De fait, les organismes des Nations Unies ne jouent pas le premier rôle dans ce domaine, rôle qui revient pour l'essentiel aux organisations non gouvernementales. La manière dont elles procèdent, ce qu'elles livrent et à qui restent un mystère total. Les autorités de Damas sont confrontées à une situation chaotique et ne parviennent pas à y mettre de l'ordre.

À ce stade, puisque nous sommes guidés avant tout par les intérêts des Syriens dans le besoin, nous avons décidé de ne pas bloquer la dernière prolongation en date du mécanisme transfrontières. Toutefois, le texte proposé n'a pas pris toutes nos priorités en compte, et c'est pourquoi nous n'avons pu voter pour. Nous déplorons la précipitation inutile avec laquelle la résolution 2393 (2017) a été adoptée. Nous aurions pu poursuivre les négociations afin de parvenir à un consensus.

Nous comptons sur le Secrétaire général pour procéder à l'examen des opérations transfrontières dans les délais prévus afin de mener ces activités à leur conclusion inévitable. Nous espérons que des recommandations seront présentées pour améliorer le mécanisme de contrôle durant cette phase de transition, et il est impératif de tenir compte de l'opinion du Gouvernement syrien. Le Secrétaire général doit également fournir au Conseil de sécurité des informations détaillées tous les mois concernant les lieux vers lesquels l'aide est acheminée, ce en quoi elle consiste et dans quelles quantités. Nous espérons que les rapports ne seront pas une simple formalité. Nous vérifierons toutes les informations qui seront transmises au Conseil.

Nous remercions les délégations égyptienne et suédoise de leur travail minutieux, honnête et constructif. Malheureusement, du fait de la position adoptée par plusieurs membres du Conseil qui tentent de présenter le mécanisme transfrontières comme un plan idéal n'ayant nullement besoin d'être amélioré et veulent le laisser en l'état le plus longtemps possible, certains amendements importants que nous avions proposés n'ont pas été inclus dans le projet final. Dans le cadre de l'examen prévu, nous souhaiterions que le Secrétaire général nous présente des suggestions sur la manière d'améliorer l'efficacité et la transparence du mécanisme, et qu'il nous fournisse des détails sur les partenaires de l'ONU dans ce domaine. Ayant autorisé ces livraisons transfrontières, le Conseil de sécurité est en droit de disposer de ce genre d'informations. Il semble cependant qu'un mystère plane qui impliquerait des intérêts extérieurs farouchement protégés. La conséquence est que la souveraineté et le peuple syriens sont lésés, en dépit du fait que toutes les résolutions que nous adoptons réaffirment notre attachement aux principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

La situation dans le pays a radicalement changé, et le mécanisme transfrontières est un vestige du passé. Selon nous, il importe de mettre progressivement fin à ce plan rudimentaire, qui repose sur l'idée d'une Syrie divisée. Les organismes humanitaires des Nations Unies doivent commencer à se réorienter vers un engagement plus traditionnel dans le pays, en coopération avec les autorités officielles et dans le respect des principes universels régissant l'aide humanitaire. Nous espérons que le Secrétariat va commencer à planifier l'abandon progressif des livraisons transfrontières d'aide. Dans un an, la question de savoir s'il faut prolonger ou non le mandat créé par la résolution 2165 (2014) se reposera.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil s'est mis d'accord sur une question d'une importance capitale. L'adoption aujourd'hui de la résolution 2393 (2017) permet à l'ONU de continuer à fournir une aide transfrontières vitale à des millions de Syriens qui en ont besoin pour survivre. Grâce à ce mandat, plus d'un million de Syriens reçoivent chaque mois une aide de l'ONU et de ses partenaires. Cette aide englobe la fourniture d'eau potable, de médicaments et de vivres. Depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) en 2014, près de 17 000 camions ont acheminé de l'aide en Syrie. Chacun de ces camions a été examiné de fond en comble par le mécanisme de contrôle des Nations Unies créé à cet effet. Il n'est pas exagéré de dire que le fait d'autoriser ces opérations transfrontières humanitaires a sauvé des vies en Syrie. Nous réaffirmons notre volonté d'appuyer l'acheminement d'une aide humanitaire au peuple syrien à travers les lignes de front et les frontières.

Si l'acheminement sans entrave d'une aide transfrontières est crucial pour réduire les souffrances en Syrie, cette aide ne peut se substituer à un règlement politique du conflit. Les États-Unis restent attachés à la résolution 2254 (2015), qui est la seule feuille de route légitime aux fins d'un règlement politique du conflit. Nous appelons toutes les parties à réaffirmer leur appui au processus de Genève en tant qu'unique cadre pour la mise en place d'un processus politique viable en Syrie.

Les États-Unis sont fiers d'avoir voté pour la résolution 2393 (2017) aujourd'hui, et ils continueront de fournir un appui robuste au peuple syrien à l'avenir.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément préoccupée par la situation humanitaire actuelle en Syrie et attache une grande importance aux efforts visant à l'atténuer. La création de zones de désescalade en Syrie a permis d'améliorer la situation globale, ce qui a créé en retour des conditions favorables à la conduite d'opérations humanitaires. La communauté internationale doit déployer des efforts concertés pour veiller à ce que les progrès se poursuivent dans les opérations humanitaires en Syrie.

Nous estimons que les opérations humanitaires menées par la communauté internationale en Syrie doivent être fondées sur les principes directeurs de l'ONU en matière d'aide humanitaire et sur le droit international pertinent. Nous devons veiller à ce que tous les Syriens, notamment ceux qui résident dans les zones de désescalade, reçoivent une aide en temps opportun. L'acheminement de l'assistance humanitaire par voie transfrontières est une mesure spéciale prise dans des circonstances exceptionnelles, et il doit s'effectuer dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie et en stricte conformité avec les résolutions pertinentes de l'ONU.

Les opérations y relatives doivent être soumises au contrôle de l'ONU, et la transparence du mécanisme de contrôle doit être améliorée, de même que les efforts de coordination avec le Gouvernement syrien.

En droite ligne de ces positions, la Chine a participé de manière constructive aux consultations relatives au projet résolutionsur la prorogation du mandat concernant l'acheminement transfrontières de l'aide humanitaire. La Chine a insisté à de nombreuses occasions sur son espoir que les parties poursuivront patiemment leurs consultations, et s'emploieront à réunir le consensus au Conseil au sujet du projet de résolution. La Chine salue les auteurs, notamment l'Égypte et la Suède, pour leurs efforts visant à promouvoir le consensus sur la résolution. Nous notons que les auteurs ont accepté des recommandations générales de certains membres tendant à renforcer le suivi des livraisons transfrontières de l'aide humanitaire. Nous notons en revanche que les préoccupations légitimes de certains membres n'ont pas été prises en compte en totalité. Il nous semble que le textepouvait encore être amélioré, et les membres du Conseil auraient dû avoir plus de temps pour débattre en vue d'obtenir un consensus. Compte tenu de ces circonstances, la Chine ne pouvait que s'abstenir dans le vote sur ce projet de résolution.

Le processus de règlement politique en Syrie est entré dans une phase critique. La communauté internationale doit appuyer fermement l'ONU, de sorte que celle-ci puisse assumer son rôle de principale instance de médiation afin d'aider les parties en Syrie à trouver une solution acceptable pour toutes les parties au moyen de négociations pacifiques. C'est le seul moyen d'alléger fondamentalement la souffrance du peuple syrien et de trouver une solution globale, juste et adaptée à la question syrienne.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2393 (2017), qui renouvelle pour un an le mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, et remercie les co-plumes humanitaires. Les membres du Conseil ont su, malgré leurs divergences d'approche, aller de l'avant au nom d'un impératif humanitaire. Ce renouvellement était vital en effet, au sens propre, car la fourniture de l'aide transfrontalière est une question de vie ou de mort pour des milliers de Syriens. Un renouvellement pour une durée d'un an était essentiel pour que les acteurs humanitaires puissent disposer d'un minimum de prévisibilité pour agir. La préservation du fonctionnement du mécanisme, qui a jusqu'à présent pleinement fait ses preuves sur le terrain, était aussi absolument nécessaire. Enfin, les amendements apportés au texte – que nous ne jugions pas tous opportuns, pour dire la vérité – n'ont pas modifié la structure du dispositif. La résolution qui vient d'être adoptée permet ainsi aux Nations Unies et à leurs partenaires de continuer de travailler comme ils l'ont fait jusqu'à présent pour répondre à la crise et à l'impératif humanitaire.

Nous aurions naturellement préféré que cette aide ne soit plus nécessaire, que la situation se soit suffisamment améliorée ou que l'aide humanitaire entre les lignes de front à l'intérieur de la Syrie soit suffisante pour répondre à l'urgence. Mais force est de constater que la situation reste catastrophique sur le terrain, aujourd'hui plus encore qu'hier, avec plus de 13 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire contre 10 millions lors du dernier renouvellement.

Dans ce contexte, je voudrais souligner ici la gravité particulière de la situation dans la Ghouta orientale. La situation y est en effet révoltante, même si elle est à bien des égards sous l'écran radar des médias. Or, soyons clairs entre nous, c'est un drame

du type de celui d'Alep qui se prépare dans la Ghouta orientale. Quatre cent mille personnes y sont piégées, quasiment sans accès à la nourriture ou aux soins médicaux. Environ 500 personnes, dont 137 enfants, sont toujours en attente d'une évacuation médicale d'urgence, demandée par l'ONU depuis des semaines et des semaines, mais jamais autorisée. Le régime affame la population pour faire plier tout reste d'opposition, ce qui est inacceptable. C'est une violation grave du droit international, en plus d'une faute morale. Il est impératif que tous ceux qui exercent une influence sur le régime syrien fassent pression sur lui pour mettre fin à cette situation totalement inacceptable. Ce tableau rendait d'autant plus indispensable la préservation du mécanisme des Nations Unies qui permet la fourniture de l'aide transfrontalière. La résolution que nous venons d'adopter fait du reste bien référence à la situation dans la Ghouta orientale et appelle à la levée de tous les sièges.

Enfin, nous savons tous que la seule façon de mettre durablement un terme à la crise humanitaire est un retour à la stabilité, qui passe par une solution politique. Comme l'a indiqué hier le Président Macron, il faut « construire une solution politique qui permettra une paix durable, où toutes les minorités seront protégées ». C'est cette solution politique inclusive que nous souhaitons promouvoir ensemble, car c'est la seule qui peut mettre un terme, durablement, à la tragédie syrienne. Il n'y a pas d'autre cadre légitime pour y parvenir que les négociations inter-syriennes conduites sous l'égide des Nations unies à Genève. Nous réitérons en cela notre plein et entier soutien à l'Envoyé spécial Staffan de Mistura, que nous écouterons dans quelques moments avec beaucoup d'attention (voir S/PV.8142).

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction le renouvellement aujourd'hui de la résolution 2165 (2014) pour 12 mois supplémentaires. La résolution 2393 (2017) nous permettra de continuer d'acheminer une aide humanitaire d'urgence à la population syrienne en franchissant les lignes de conflit et les frontières. Nous remercions les auteurs pour leur travail et regrettons que l'adoption n'ait pas été unanime, alors notamment qu'ils assuraient, depuis plusieurs semaines, avoir écouté les préoccupations de tous les membres du Conseil de sécurité et intégré les propositions de nombre d'entre nous, dont la Russie.

Le renouvellement de la résolution 2165 (2014) donne une lueur d'espoir au peuple syrien. Les livraisons transfrontières de secours humanitaires permet la survie de millions de Syriens qu'il ne serait pas possible d'aider de façon soutenue depuis l'intérieur de la Syrie. Il nous faut toutefois dresser un bilan. Cela fait trois ans que la résolution 2165 (2014) a été adoptée. Malgré l'intention déclarée d'alléger les souffrances de la population syrienne, leur situation s'est aggravée : 13 millions de personnes ont encore besoin d'assistance humanitaire, soit 2 millions de plus que lorsque nous avons adopté la résolution 2165 (2014). En outre, 2,3 millions de personnes supplémentaires ont fui la Syrie, d'autres, innombrables, ont été tuées et, dans certaines zones, la malnutrition a été multipliée par cinq au cours de la seule année courante.

Certes, le renouvellement de la résolution permettra que les secours continuent de parvenir à une partie des millions d'habitants qui en dépendent. Néanmoins, malgré tout, la vaste majorité des 420 000 résidents des 10 zones assiégées n'y auront pas accès à cause des blocages érigés par le régime – 94 % de ces personnes se trouvent dans la Ghouta orientale, censément zone de désescalade. Les zones de ce genre ont normalement pour but d'obtenir une cessation des hostilités et une augmentation du volume de l'aide humanitaire. Dans les faits, la désescalade est faible, sinon inexistante, dans cette région.

Le régime se sert de la désignation comme zone de désescalade pour couper l'accès à l'aide médicale et alimentaire vitale. Il affame la population de la Ghouta orientale jusqu'à ce qu'elle en meure, en violation du droit international humanitaire. La situation a maintenant atteint un point critique : plus de 10 % de l'ensemble des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère, soit le taux le plus élevé enregistré depuis le début du conflit. Les installations médicales sont débordées. Cinq cent soixante-douze personnes ont besoin d'une évacuation sanitaire d'urgence, dont 65 qui sont âgées de moins de 5 ans. Dix-huit enfants sont en danger de mort imminent.

C'est pourquoi, une fois encore, je demande instamment à la Russie d'user de toute son influence sur le régime pour garantir l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire et veiller à ce que les personnes qui ont besoin d'une aide médicale d'urgence puissent être évacuées. Il n'y a que 30 minutes de route à parcourir de la Ghouta orientale à Damas pour recevoir un traitement. C'est réellement une question de vie ou de mort. Nous appelons la Russie à user de son influence sur le régime pour éviter qu'une autre personne ne meure en attendant de recevoir un traitement – 15 personnes, c'est déjà

trop – et qu'un autre enfant ne meure dans l'attente d'un trajet de 30 minutes – six, c'est déjà trop. Ceux qui ont besoin d'un traitement doivent être autorisés à partir maintenant. Les habitants de la Ghouta orientale ont assez souffert. Karim est un bébé de deux mois. Sa mère a été tuée par des tirs d'artillerie du régime. Il a perdu son œil et a eu le crâne brisé dans la même attaque. Nous devons être solidaires de Karim. Le siège doit être levé immédiatement.

En fin de compte, les souffrances du peuple syrien ne prendront fin que lorsque le conflit prendra fin. Un règlement politique s'impose. Nous devons apporter un appui unanime à Staffan de Mistura. Les pourparlers de Genève représentent la seule voie durable vers la paix, et tous les efforts internationaux doivent appuyer ce processus. Nous félicitons l'opposition, qui est restée attachée à des négociations directes sans conditions préalables, et qui s'est engagée dans les pourparlers de façon constructive. Les efforts de l'opposition ont été une occasion idéale d'accomplir de réels progrès au cours de la dernière série de pourparlers en ce qui concerne une transition politique de fond. Ces espoirs ont été anéantis par le régime dont les représentants ont montré un mépris total pour les pourparlers. Ils sont arrivés tard. Ils ont passé un long week-end à Damas. Ils ont refusé d'engager des négociations directes avec l'opposition.

Le régime d'Al-Assad a fait de l'aide une arme de guerre. Il restreint l'accès humanitaire aux populations assiégées. Il bloque, et c'est abominable, les convois d'aide de l'ONU et d'autres organisations humanitaires impartiales après les avoir approuvés, et cela doit cesser. En renouvelant la résolution aujourd'hui, la communauté internationale signale clairement au régime qu'elle est unie dans sa détermination à faire en sorte que l'aide ne soit pas utilisée comme une arme. L'aide doit être fournie rapidement et sans entraves à tous ceux qui en ont besoin.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de l'adoption de la résolution 2393 (2017), et tient à remercier les trois rédacteurs, l'Égypte, le Japon et la Suède, des efforts inlassables qui nous ont permis d'adopter cette importante résolution aujourd'hui.

L'Italie a voté pour la résolution 2393 (2017) parce que celle-ci autorise le maintien d'une assistance transfrontière vitale en Syrie. Ces activités continuent d'être complétées par d'autres modalités d'aide et sont indispensables à la survie des civils vivant dans les zones desservies par ces dernières. La résolution que nous venons d'adopter renouvelle de manière significative l'autorisation de ces opérations pour une période de 12 mois, donnant ainsi aux acteurs humanitaires un calendrier à la fois prévisible et durable à l'avenir. Compte tenu de l'instabilité de la situation en Syrie et du niveau constamment élevé des besoins humanitaires, ce calendrier représente l'extension minimale nécessaire pour un renouvellement sérieux des mesures autorisées par cette résolution.

Comme nous l'avons entendu à maintes reprises dans cette salle, la véritable limite de l'accès humanitaire en Syrie réside dans la persistance du faible niveau de l'acheminement transfrontière vers les zones tenues par les rebelles dans le pays, que l'assistance transfrontière ne peut atteindre. Malheureusement, plusieurs résolutions antérieures du Conseil concernant l'obligation de permettre en temps utile un accès libre et sans entrave de l'aide humanitaire n'ont pas été appliquées. Cela est dû notamment aux obstacles mis en place par le régime syrien, qui ont provoqué la tragédie humanitaire dont nous sommes témoins, mois après mois, dans cette salle.

C'est dans la Ghouta orientale que cette tragédie humanitaire se joue actuellement. C'est là où la population civile, malgré l'accord de désescalade, est assiégée et bombardée par le régime. C'est là où tandis que l'on empêche les convois humanitaires d'atteindre ceux qui sont dans le besoin, les denrées de base qui entrent dans la Ghouta par des flux commerciaux ont vu leurs prix quasiment décupler, et là où les bénéfices qui en découlent remplissent les poches de ceux qui contrôlent ces flux. C'est là où des enfants et des femmes meurent faute de médicaments et à cause du refus du régime d'évacuer d'urgence les habitants vers des hôpitaux situés à quelques kilomètres de là. Nous aurions donc aimé voir dans cette résolution l'expression d'une volonté manifeste d'examiner non seulement l'opération transfrontière mais également l'opération de franchissement des lignes, en raison de l'absence répétée de résultats.

Nous nous félicitons du renouvellement de cette résolution et de la poursuite de l'assistance transfrontière qui est tellement nécessaire sur le terrain. Nous réitérons l'appel à lever tous les sièges afin de veiller à ce que l'aide transfrontalière soit rapidement fournie, à permettre les évacuations sanitaires d'urgence et à faire en sorte que l'accès humanitaire dans tout le pays soit rapide, sûr et sans entrave.

M. Inchauste Jordán (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d’abord, nous voudrions souligner le travail effectué par les corédacteurs. Nous comprenons qu’ils ont déployé des efforts majeurs pour aboutir à un texte qui puisse bénéficier de l’appui de tous les membres. Néanmoins, la Bolivie s’est abstenue dans le vote car la situation sur le terrain a évolué.

Grâce aux accords d’Astana, il a été possible d’établir quatre zones de désescalade, de réduire la violence sur le terrain et, par conséquent, de fournir une meilleure assistance humanitaire à certaines zones. Cependant, nous pensons que le texte ne reflète pas pleinement les changements sur le terrain, puisque certaines propositions introduites au cours de la séance de négociations n’ont pas été reflétées dans le texte final, comme la transparence du mécanisme de suivi, la gestion de l’information, le contrôle des organisations non gouvernementales qui participent à des opérations humanitaires et établissent des rapports sur les bénéficiaires, les sites de distribution, et tout ce qui est lié au travail qu’elles effectuent. C’est pour ces raisons qu’aujourd’hui, la Bolivie s’est abstenue dans le vote.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution 2393 (2017), sur l’assistance transfrontière, conformément aux points suivants. Nous remercions tous ceux qui ont pris une part active à la rédaction de ce document important, et nous tenons à remercier les rédacteurs des questions humanitaires – les Missions de la Suède, de l’Égypte et du Japon – de leur excellent travail. Nous exprimons notre gratitude à toutes les délégations qui ont fait des compromis importants à cet égard. Cela prouve qu’en faisant preuve d’unité, nous pouvons faire beaucoup.

Le Kazakhstan reste attaché à l’ensemble des résolutions du Conseil de sécurité visant à régler les questions humanitaires en Syrie. Nous pensons qu’il est très important de préserver toutes les modalités d’accès humanitaire possibles, notamment les systèmes transfrontières qui sont indispensables pour acheminer une aide humanitaire à des millions de personnes dans le nord et le sud de la Syrie. L’aide acheminée à travers la frontière, autorisée par la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures, continue d’être un élément essentiel de l’action humanitaire en Syrie. Toutefois, nous exhortons les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d’exécution à suivre de près la gestion de l’aide transfrontière pour qu’elle bénéficie à ceux qui en ont besoin. Le Kazakhstan appuie tous les efforts internationaux visant à trouver une solution politique à la crise syrienne. Nous espérons que les accords conclus dans les cadres de la plateforme d’Astana et du processus de Genève seront intégralement mis en œuvre.

Enfin, nous sommes convaincus que seul le respect rigoureux de l’accord de cessez-le-feu améliorera directement la situation humanitaire et réduira le niveau de violence. Toutefois, nous rappelons qu’aucune initiative visant à instaurer la paix dans les zones de conflit dans le monde ne peut être efficace sans l’appui du Conseil de sécurité.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Comme on le voit dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/1057), tout comme dans les précédents rapports, les principales tendances négatives qui caractérisent le volet humanitaire en Syrie se poursuivent. Malgré l’apparition d’une participation politique active, nous n’avons vu aucun progrès solide dans le domaine de l’accès humanitaire durable.

En ce qui concerne l’acheminement de l’aide humanitaire, les conditions sont globalement les mêmes que l’an dernier. Près de 420 000 personnes tentent toujours de survivre dans des conditions de siège total. C’est inacceptable. La Ghouta orientale se démarque tout particulièrement par des pénuries alimentaires draconiennes et par un manque de services de base. Cette zone compte pour près de 96 % de toute la population assiégée de Syrie. Il faut que tous les sièges soient immédiatement levés. L’accès humanitaire ne doit jamais être exploité au titre des tactiques de guerre.

Dans ce contexte, préserver le mécanisme transfrontière d’acheminement de l’aide humanitaire est une question de vie ou de mort pour des milliers de Syriens. En fait, comme cela a déjà été souligné ici, ce mécanisme constitue une bouée de sauvetage humanitaire vitale pour 3 millions de personnes en Syrie. Dans de telles circonstances, l’Ukraine a appuyé avec force et accueille très chaleureusement l’adoption de la résolution 2393 (2017) à la vaste majorité des membres du Conseil. En outre, elle apprécie vivement les efforts investis dans cette entreprise par les rédacteurs chargés du dossier humanitaire. Nous espérons très sincèrement que l’assistance transfrontière continuera de faire une différence vitale sur le terrain.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l’adoption de la résolution 2393 (2017), qui prolonge d’un an les mesures prises dans la

résolution 2165 (2014). Nous remercions les trois rédacteurs – l'Égypte, le Japon et la Suède – du rôle qu'ils ont joué pour faciliter les négociations sur cette résolution. Les vastes consultations qu'ils ont eues avec tous les membres et les efforts particuliers qu'ils ont déployés pour assurer un processus participatif ont permis de combler une grande partie des divergences. Nous considérons qu'ils ont consenti tous les efforts requis, et qu'ils s'y sont employés en toute bonne foi. Nous avons toujours estimé qu'il ne serait pas impossible de faire des progrès si nous placions les besoins humanitaires et les souffrances persistantes des Syriens au cœur de nos délibérations. Nous semblons avoir fait quelques progrès à cet égard, et nous félicitons les membres du Conseil de leur engagement constructif et de leur souplesse dans ce sens.

Le programme transfrontière est un mécanisme indispensable pour parvenir jusqu'aux millions de Syriens nécessitant une aide humanitaire. La décision que le Conseil a prise aujourd'hui contribuera assurément à sauver des vies. Nous espérons que la mise en œuvre de la résolution facilitera l'acheminement de l'aide à travers les frontières et les lignes de front, jusqu'aux millions de Syriens qui en ont besoin d'urgence.

La résolution contribue dans une large mesure à apaiser les préoccupations de certaines délégations en priant le Secrétaire général de procéder à un examen des opérations transfrontières, dans le but de renforcer le mécanisme de contrôle des Nations Unies, en tenant compte des vues des parties concernées, en particulier le Gouvernement syrien, les pays voisins concernés, l'ONU et ses partenaires humanitaires. La résolution donne également la possibilité de communiquer des informations détaillées sur l'assistance humanitaire fournie dans le cadre des opérations transfrontières et à travers les lignes de front, ce qui permet d'accroître encore davantage la transparence. Nous n'avons donc décelé aucun argument de poids nous incitant à ne pas appuyer cette résolution.

Enfin, nous savons tous que seul un règlement politique complet permettra de mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Il faut espérer que tous les efforts voulus seront faits pour atteindre cet objectif, quelles que soient les difficultés du moment.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise se félicite de l'adoption de la résolution 2393 (2017), renouvelant pour 12 mois le mandat du mécanisme transfrontière permettant la fourniture de l'assistance humanitaire à des milliers de victimes syriennes innocentes qui en ont besoin. Voilà pourquoi la délégation sénégalaise remercie, en les félicitant, les porte-plumes que sont les délégations suédoise, égyptienne et japonaise, mais aussi toutes les autres délégations qui ont positivement contribué en proposant des amendements.

Le mécanisme, naturellement, est perfectible. Nous attendons, dans cette perspective, l'évaluation que le Secrétaire général nous en fera. Mais dans l'intervalle, il était indispensable que cette résolution fût votée, si l'on tient compte notamment que des millions de Syriens sont encore victimes et sollicitent une assistance humanitaire. Nous écouterons avec intérêt tout à l'heure ce que nous en dira M. Lowcock, et nous écouterons avec autant d'intérêt ce que nous dira M. De Mistura sur le processus politique, tant la résolution 2254 (2015) et le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) restent encore à appliquer.

La séance est levée à 10 h 45.